

LES ETAPES DE LA MISE EN PLACE DE PRELEVEMENT SEPA

Vous souhaitez émettre des prélèvements SEPA

- ▶ Avoir souscrit le service dans Cyberplus ou un contrat EDI : EBICS ou SWIFTNet
- ▶ Obtenir un Identifiant Créancier SEPA (ICS) délivré par la Banque de France par l'intermédiaire de ma banque
- ▶ Signer avec ma banque une convention d'émission de prélèvements SEPA "Core"
- ▶ Définir pour chaque mandat une Référence Unique de Mandat (RUM)
- ▶ Prévoir une organisation interne ou externalisée pour la conservation et la gestion des mandats
- ▶ Faire signer un mandat de prélèvement SEPA à mes clients à l'aide d'un formulaire normalisé
- ▶ Faire des tests avec ma banque pour validation des circuits et des formats de fichiers
- ▶ Informer mes clients au plus tard 14 jours avant la date de prélèvement par une facture ou un échéancier en indiquant l'ICS et la Référence Unique de Mandat (RUM)
- ▶ Remettre les fichiers à ma banque dans les temps :
 - J-5 (jours ouvrés) pour la première échéance
 - puis J-2 (jours ouvrés) pour les suivantes



Banque Populaire vous accompagne dans la mise en œuvre du prélèvement SEPA.

Vous pouvez également consulter le site de votre banque et du CFONB (Comité Français d'Organisation et de Normalisation Bancaires) pour le détail des modalités de mise en œuvre.